

Réunions FPT

19-21 octobre, 1998 Rapport de réunion

La deuxième rencontre du Comité fédéral-provincial-territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (ComitéFPT) a eu lieu à Halifax du 18 au 21 octobre. Brent Baxter, du gouvernement de la Nouvelle-Écosse (Environmental Management & Support Services, Department of the Environment), et Wendy Sexsmith, directrice de la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) (Santé Canada) ont co-présidé l'assemblée.

Le Comité FPT réunit des représentants des organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux concernés par l'emploi, la gestion et la réglementation des produits antiparasitaires, leur donnant ainsi la possibilité d'échanger de l'information et de mieux coordonner les dossiers relatifs à la lutte antiparasitaire. La réglementation des produits antiparasitaires relevant à la fois des compétences fédérales et provinciales, il faut établir des liens solides pour que la gestion des dossiers communs aux deux paliers gouvernementaux soit efficace. Le Comité FPT est aussi le lieu où l'on peut approfondir les aspects techniques des grands dossiers de l'heure en matière de produits antiparasitaires.

Sachant que le travail réalisé ailleurs dans le monde relativement aux produits antiparasitaires a un retentissement de plus en plus grand au Canada, le Comité FPT a traité cette question de façon assez poussée à la réunion d'Halifax. Il s'est penché sur le travail effectué par trois groupes internationaux sur les polluants organiques persistants (POP) ainsi que sur les mesures prises par la communauté internationale au sujet des agents perturbant les fonctions endocrines. Il a aussi fait état de l'impact très important que pourrait avoir la loi américaine sur la protection de la qualité des produits alimentaires (Food Quality Protection Act) sur l'accessibilité des produits antiparasitaires et sur leur évaluation au Canada. On a souligné l'importance de la mise à jour régulière de ce dossier et de l'échange d'information.

Le Comité FPT a examiné le dossier d'homologation de l'imidaclopride (Admire) : il estime que la prudence reste de mise lorsqu'il s'agit d'étendre l'utilisation de ce produit et qu'il faut en limiter l'usage aux cas critiques démontrés et aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée. Tenant compte des améliorations apportées aux contenants et des impératifs de la réduction des déchets, le Comité a donné son approbation finale aux énoncés destinés à paraître sur les emballages des produits antiparasitaires pour indiquer qu'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples, recyclable et consignable.

Dans le dossier du traitement des semences au lindane, le Comité FPT appuie le Conseil canadien du canola, lequel demande aux titulaires d'homologation d'un produit antiparasitaire qui contient du lindane de bien vouloir collaborer en supprimant l'énoncé relatif au traitement des semences de canola de l'étiquette de leur produit. Le Comité a également fait un examen préliminaire du nouveau programme proposé par l'ARLA pour la réévaluation des produits antiparasitaires homologués.

Dans le dossier des produits d'emploi limité, un atelier sur la coordination a été tenu en collaboration avec le ComitéFPT; on y a étudié un processus destiné à accroître la transparence du traitement des demandes d'homologation concernant les emplois limités ainsi que des moyens plus efficaces d'échanger de l'information.

Un bon nombre des dossiers prioritaires sont confiés à des groupes de travail. Le travail réalisé par ces groupes depuis la première réunion du Comité de l'an dernier, à Edmonton, est résumé ci-après.

- Le **Groupe de travail sur les critères de classification** propose la mise sur pied d'un système national unifié de classification des produits antiparasitaires qui serait adopté tant par l'administration fédérale que par les provinces et les territoires. Avec une classification nationale, les provinces n'auraient plus besoin de préparer des listes séparément; la classification nationale faciliterait en outre l'harmonisation de certains aspects de la réglementation provinciale comme la

consignation de l'information et les rapports.

Le groupe de travail, composé notamment de représentants de l'ARLA, de certains organismes de réglementation provinciaux, de la Fédération canadienne de l'agriculture, de l'Institut canadien pour la protection des cultures, de l'Urban Pest Management Council of Canada et de l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques, a préparé un projet de système de classification nationale à six catégories. Il s'agissait de la première de trois étapes. La deuxième étape est en cours de réalisation : les provinces et les territoires doivent officiellement consulter les intervenants et présenter leurs commentaires sur le projet au plus tard à la mi-décembre. À la troisième étape, on évaluera comment la classification nationale influera sur les produits homologués, une analyse qui prendra la forme d'une consultation nationale étendue sur la classification des produits antiparasitaires. Le groupe de travail élabore son système de classification intégré en s'efforçant de toujours tenir compte des programmes internationaux qui visent la mise au point d'un système de classification des produits chimiques mondialement harmonisé.

- Le **Groupe de travail sur la base de données nationale sur les ventes de pesticides** comprend des représentants des provinces, de l'industrie, de l'ARLA et des intervenants comme le Fonds mondial pour la nature, l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture et le Conseil canadien du canola. Il travaille à la création d'une base de données nationale centrale sur les produits antiparasitaires vendus au Canada : cette base fournira de l'information pouvant servir à surveiller les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement et facilitera l'harmonisation internationale et la réalisation des projets conjoints.

Un projet pilote de collecte de données sur les organophosphates et les carbamates devrait commencer au début de 1999. La protection des renseignements commerciaux confidentiels étant un élément majeur dans l'organisation d'une base de données sur les ventes, l'ARLA prépare un document où l'on explique comment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont habilités à protéger les renseignements commerciaux confidentiels tels que les données sur les ventes. Le groupe de travail examine également des moyens de présenter l'information générée à partir des données sur les ventes sous une forme qui permette de la rendre accessible au public.

- Le **Groupe de travail sur le suivi post-homologation et sur les rapports d'incidents** est à définir un processus pour que toutes les données de surveillance post-homologation et tous les rapports d'incidents produits dans les provinces soient transmis au Comité FPT. En regroupant ainsi l'information et en la rendant accessible partout au Canada, on pourrait en venir à améliorer la détection et la gestion des risques. On a présenté un projet d'enquête destiné à déterminer par quels moyens les données de surveillance environnementale et les rapports d'incidents sont actuellement recueillis; les provinces et les territoires ont jusqu'à la fin de janvier 1999 pour faire part de leurs commentaires.
- Le **Groupe de travail sur la base de données sur les produits homologués** veille à ce que l'information versée dans la base de données de l'ARLA sur les produits antiparasitaires homologués réponde aux besoins des provinces et des territoires et soit exacte, complète, à jour et accessible. On a distribué un questionnaire aux provinces et aux territoires pour évaluer leurs besoins. Les résultats de cette enquête aideront l'ARLA à élaborer sa nouvelle stratégie concernant l'information sur les produits homologués. Ce groupe de travail ayant mené sa tâche à bien, le Comité FPT participera directement à un projet pilote, réalisé avec l'ARLA, donnant accès à l'information sur les produits homologués et permettant l'échange de documents électroniques.
- Le **Groupe de travail pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides** est le lieu où le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent adopter et appliquer ensemble des normes relatives à l'éducation, à la formation et à la certification en matière de pesticides.

Ce groupe de travail a préparé des lignes directrices précisant les fonctions que les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux peuvent confier à l'industrie ou à un établissement d'enseignement. Ce document répond au souhait de groupes industriels et d'établissements d'enseignement qui ont demandé de participer directement à la formation de certification et de renouvellement de certification. Une version préliminaire de lignes directrices sur le renouvellement de la certification au moyen de crédits de formation (Guideline for Recertification by Training Credit) a été préparée : on y définit les critères d'un programme de crédits de formation à l'intention des techniciens de lutte antiparasitaire et des détaillants de produits antiparasitaires qui doivent renouveler leur certification. Grâce à ces lignes directrices, les programmes seront uniformes partout au Canada. Le groupe de travail est également à formuler des lignes directrices destinées à normaliser davantage les examens administrés aux techniciens dans les différentes provinces du pays.

Participation des intervenants

Après la réunion de Halifax, une rencontre d'intervenants a été organisée. Le Conseil canadien du commerce de détail, l'Urban Pest Management Council, l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques, l'Institut canadien pour la protection des cultures, la Fédération canadienne de l'agriculture, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, le Real Alternatives to Toxins in the Environment (qui représentait le Sierra Club) et le Clearinghouse Group ont présenté un exposé au Comité FPT. Il a notamment été question du point de vue des intervenants du commerce de détail sur la classification des produits antiparasitaires d'usage domestique, des préoccupations que soulève l'utilisation de produits antiparasitaires en salmoniculture, des programmes de gérance, des moyens de remplacer des produits antiparasitaires et de recouvrement des coûts.

La prochaine réunion du Comité FPT aura lieu à Winnipeg, au Manitoba, du 18 au 20 octobre 1999.

Le 6 novembre 1998 par Cameron Laing